



AVIS

Avis est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Tite, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2021, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont adopté à l'unanimité les règlements suivants:
 - Règlement numéro **487-2020** modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014;
 - Règlement numéro **493-2021** modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014;
2. Lesdits règlements sont entrés en vigueur le 26 mai 2021, suite à la délivrance du certificat de conformité à cet effet par la MRC de Mékinac.
3. Les règlements sont déposés à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait, donné et signé à Saint-Tite
Ce 26 mai 2021

Me Julie Marchand,
Greffière